



Demander l'ouverture d'une Section Sportive Scolaire

publié le 07/12/2025

**Toute demande d'ouverture de section sportive scolaire ou classe sport études à déposer
impérativement
Et uniquement sur l'packEPS avant le 1 octobre 2026**

**PREALABLE IMPORTANT : il est primordial de bien renseigner l'intégralité des informations des rubriques
de l'établissement avant de renseigner la SSS : configuration des classes, axes de tous les projets, la fiche
individuelle du coordonnateur, l'APSA de la SSS, les horaires de fonctionnement de la SSS...**

A RENSEIGNER UNIQUEMENT EN CAS DE DEMANDE DE CREATION DE SECTION SPORTIVE

Si votre SSS ou CSE est déjà ouverte, reportez-vous directement au tutoriel « Renseigner son projet
annuel ».

- 1) Tableau de bord / Les dossiers et projets / Dossier Section sportive scolaire.
- 2) Demande d'ouverture de SSS.
- 3) Sélectionner l'APSA (elle doit être renseignée au préalable dans les informations générales de l'établissement) / Créer.
- 4) Renseigner les rubriques et apporter des précisions dans les parties « commentaires ».
- 5) Les documents sont à retrouver sur le site pédagogique [↗](#).
- 6) Pour déposer un document (ex : convention signée), cliquer sur envoyer, puis sélectionner le document dans vos dossiers pour l'enregistrer.
- 7) Dans Annexe, déposer le dossier de demande d'ouverture et tout autre document utile (document d'information aux familles).
- 8) Enregistrer au brouillon, puis proposer quand le dossier est complet.
- 9) **Demander au chef d'établissement de valider le dossier avant la date limite (1er octobre).**
- 10) Le retour de la commission se fera via l'packEPS.

 sss-cse_ipackeps_-_demande_ouverture (PDF de 153.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.